

**20
13**

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

SOMMAIRE

La Chambre des députés depuis 1945	6
La formation du nouveau gouvernement	9
La constitution des ministères	19
Les membres du gouvernement	55
La composition du gouvernement	57
Xavier Bettel	59
Étienne Schneider	61
Jean Asselborn	63
Félix Braz	65
Nicolas Schmit	67
Romain Schneider	69
François Bausch	71
Fernand Etgen	73
Maggy Nagel	75
Pierre Gramegna	77
Lydia Mutsch	79
Dan Kersch	81
Claude Meisch	83
Corinne Cahen	85
Carole Dieschbourg	87
Camille Gira	89
Francine Closener	91
Marc Hansen	93

PHOTO OFFICIELLE DES MINISTRES

CAROLE DIESCHBOURG

DAN KERSCH

PIERRE GRAMEGNA

MAGGY NAGEL

LYDIA MUTSCH

CLAUDE MEISCH

CORINNE CAHEN



FERNAND ETGEN

ROMAIN SCHNEIDER

FÉLIX BRAZ

ÉTIENNE SCHNEIDER

XAVIER BETTEL

JEAN ASSELBORN

NICOLAS SCHMIT

FRANÇOIS BAUSCH

LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DEPUIS 1945

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES - NOMBRE DE DÉPUTÉS PAR PARTI ET PAR ÉLECTION

	1945	1948	1951	1954	1959	1964	1968	1974	1979	1984	1989	1994	1999	2004	2009	2013
CSV	25	22	21	26	21	22	21	18	24	25	22	21	19	24	26	23
LSAP	11	15	19	17	17	21	18	17	14	21	18	17	13	14	13	13
DP	9*	9*	8**	6**	11	6	11	14	15	14	11	12	15	10	9	13
KPL	5	5	4	3	3	5	6	5	2	2	1	-	-	-	-	-
adr	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4*	5**	7**	5**	4	3
déi gréng	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	5	7	7	6
GLEI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-
GAP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2	-	-	-	-	-
SDP	-	-	-	-	-	-	-	5	2	-	-	-	-	-	-	-
Enrôlés de force	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
SI	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
MIP	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PIE	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
déi Lénk	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	2
Total	51	51	52	52	52	56	56	59	59	64	60	60	60	60	60	60

LES DIFFÉRENTS PARTIS

CSV	Chrëschtlech-Sozial Vollekspartei
LSAP	Lëtzebuenger Sozialistes Aarbechterpartei
DP	Demokratesch Partei - **Groupement démocratique - *Groupement patriotique et démocratique
KPL	Kommunistesch Partei vu Lëtzebuerg
adr	alternativ demokratesch reformpartei - **Aktiounskomitee fir Demokratie a Rentegerechtegkeet - *Aktiounskomitee 5/6
déi gréng	déi gréng (fusion du GLEI et du GAP)
GLEI	Gréng Lëscht - Ekologesch Initiativ
GAP	Gréng Alternativ Partei
SDP	Sozialdemokratesch Partei (scission du LSAP)
Enrôlés de force	Enrôlés de force
SI	Socialistes indépendants (scission du LSAP)
MIP	Mouvement indépendant populaire
PIE	Parti des indépendants de l'Est
déi Lénk	déi Lénk (alliance entre le KPL et divers mouvements d'extrême gauche et du monde associatif)

**20
13**

LA FORMATION DU NOUVEAU GOUVERNEMENT

Le 20 octobre 2013, les électeurs luxembourgeois étaient appelés à élire les 60 membres de la Chambre des députés lors d'élections législatives anticipées. Suite aux suffrages exprimés, la répartition des sièges au sein de la Chambre des députés est la suivante :

	2013	2009
CSV	23	26
LSAP	13	13
DP	13	9
déi gréng	6	7
adr	3	4
déi Lénk	2	1
KPL	0	0
piratepartei	0	/
PID	0	/

Démission du gouvernement sortant

21 octobre 2013

Au lendemain des élections, le 21 octobre 2013, les membres du gouvernement sortant se sont réunis pour une dernière séance du Conseil de gouvernement.

À l'issue de cette séance, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal. Comme il est d'usage au lendemain des élections législatives, le Premier ministre a présenté la démission du gouver-

nement sortant au chef d'État. S.A.R. le Grand-Duc a demandé au gouvernement de rester en fonction jusqu'à la formation d'un nouveau gouvernement et l'a chargé de continuer à expédier les affaires courantes ainsi qu'à prendre les mesures urgentes qui s'imposent en matière économique et financière.

Par la suite, S.A.R. le Grand-Duc a reçu en audience de consultation le président de la Chambre des députés sortante et le président du Conseil d'État.

Désignation d'un informateur

23 octobre 2013

En date du 22 octobre 2013, le chef d'État a reçu en audience de consultation un représentant de chaque liste électorale ayant participé aux élections et, de nouveau, le Premier ministre en fonction Jean-Claude Juncker.

Suite à des entrevues de consultation et de sondage, S.A.R. le Grand-Duc a nommé le 23 octobre 2013 le président de la Cour administrative, Georges Ravarani, informateur dans le cadre de la formation du nouveau gouvernement. Le jour même, l'informateur a eu des pourparlers avec les représentants des principaux partis politiques et a fait un premier rapport à S.A.R. le Grand-Duc.

Le 24 octobre 2013, une seconde audience a été accordée à Georges Ravarani auprès de S.A.R. le Grand-Duc

pour s'entretenir des conclusions à tirer de la mission d'information qui lui a été confiée.

Désignation d'un formateur

25 octobre 2013

Ayant pris acte de la volonté des partis LSAP, DP et « déi gréng » de former le nouveau gouvernement, S.A.R. le Grand-Duc a reçu en audience Xavier Bettel, président du parti libéral DP, afin de le charger de la formation du nouveau gouvernement.

Ouverture des négociations de coalition

29 octobre 2013

Le 29 octobre 2013, soit neuf jours après les élections législatives, les délégations des partis LSAP, DP et « déi gréng » se sont réunies, sous la présidence du formateur Xavier Bettel, au ministère des Affaires étrangères pour entamer les négociations de coalition.

Les délégations des trois partis étaient constituées comme suit :

- pour le DP : Guy Daleiden, Fernand Etgen, Lex Folscheid (secrétariat), Alain Kinsch, Claude Meisch, Maggy Nagel, Lydie Polfer et Dan Theisen ;
- pour le LSAP : Étienne Schneider, Alex Bodyr, Jean Asselborn, Mars Di Bartolomeo, Nicolas Schmit, Romain Schneider, Lucien Lux et Claude Tremont ;

- pour « déi gréng » : François Bausch, Félix Braz, Camille Gira, Henri Kox, Josée Lorsché, Viviane Loschetter et Sam Tanson.

Les trois délégations ont d'abord entendu des exposés de différents hauts fonctionnaires, notamment de la Trésorerie de l'État, de l'Inspection générale des finances, de l'Administration de l'enregistrement et des domaines, de l'Administration des douanes et accises, de l'Administration des contributions directes et du Statec afin d'avoir une vue générale de la situation des finances publiques.

À l'issue de la première réunion de négociation, les trois délégations ont décidé de mettre en place huit groupes de travail, chargés d'analyser un domaine ou un sujet bien précis, afin d'en faire rapport à l'assemblée plénière :

- finances, place financière ;
- économie, compétitivité, emploi, tourisme, énergie, classes moyennes, recherche ;
- politique sociale, famille, santé, égalité des chances, besoins spécifiques ;
- éducation, culture, sport, accompagnement des enfants, éducation supérieure ;
- État, institutions, justice, réforme de la Fonction publique, procédures, protection des données, cultes ;
- développement durable, infrastructures, transports, protection des consommateurs, agriculture ;
- logement, communes, Grande Région, police, services de secours ;

- politique internationale, Europe, défense, aide au développement, immigration.

Le 30 octobre 2013, les délégations ont entendu les rapports du président de la Banque centrale du Luxembourg, Gaston Reinesch, et du président de la Caisse nationale d'assurance pension, Robert Kieffer.

Entrevue entre Xavier Bettel et Jean-Claude Juncker

31 octobre 2013

Le 31 octobre 2013, le Premier ministre en fonction Jean-Claude Juncker a reçu le formateur Xavier Bettel pour une entrevue au ministère d'État. À l'ordre du jour figuraient une série de questions techniques, comme la première séance du nouveau Parlement, ainsi que certains dossiers européens.

Jean-Claude Juncker et Xavier Bettel ont souligné le climat agréable et constructif dans lequel s'est déroulé leur entretien.

Début des travaux des groupes de travail

4 novembre 2013

Les huit groupes de travail ont entamé leurs travaux le 4 novembre 2013. Chaque groupe était présidé par un responsable:

- Claude Meisch (DP): finances, banques;
- Étienne Schneider (LSAP): économie, compétitivité, emploi, tourisme, énergie, classes moyennes, recherche;
- Mars Di Bartolomeo (LSAP): social, santé, égalité des chances, besoins spécifiques;
- André Bauler (DP): enseignement, famille, culture, sport, structures d'accueil pour enfants, enseignement supérieur;
- Félix Braz (« déi gréng »): État, institutions, justice, réforme de la fonction publique, procédures, protection des données, cultes;
- François Bausch (« déi gréng »): développement durable, infrastructures, transport, protection des consommateurs, agriculture;
- Maggy Nagel (DP): logement, communes, Grande Région, police, services de secours;
- Jean Asselborn (LSAP): international, Europe, défense, aide au développement, immigration.

Deuxième entrevue entre Xavier Bettel et Jean-Claude Juncker

19 novembre 2013

Le 19 novembre 2013, le Premier ministre en fonction Jean-Claude Juncker et le formateur Xavier Bettel se sont rencontrés pour une deuxième entrevue au ministère d'État afin de convenir d'une date pour la passation des pouvoirs.

Xavier Bettel présente les conclusions de sa mission de formateur

29 novembre 2013

Après avoir rendu compte à S.A.R. le Grand-Duc de l'avancement des négociations de coalition tout au long des semaines précédentes, Xavier Bettel a été reçu en audience par le chef d'État le 29 novembre 2013, afin de lui soumettre les conclusions de sa mission de formateur.

Signature de l'accord de coalition

29 novembre 2013

Après 14 réunions plénières, soit 183 heures de négociation, le formateur Xavier Bettel a fait le point sur la situation lors d'une conférence de presse le 29 novembre 2013. Xavier Bettel, Claude Meisch,

Étienne Schneider et Félix Braz ont signé l'accord de coalition à cette occasion.

Les partis engagés dans les négociations pour la formation du gouvernement se sont accordés sur la répartition des portefeuilles suivants :

DP

- Premier ministre
- Ministère d'État
- Finances, Trésor et Budget
- Famille et Intégration
- Éducation nationale et Formation professionnelle
- Enfance et Jeunesse
- Enseignement supérieur et Recherche
- Culture
- Logement
- Agriculture, Viticulture et Développement rural
- Protection des consommateurs
- Communications et Médias
- Cultes
- Grande Région
- Relations avec le Parlement

LSAP

- Vice-Premier ministre
- Économie et Commerce extérieur
- Affaires étrangères et européennes
- Défense
- Coopération et Action humanitaire

- Classes moyennes et Tourisme
- Immigration et Asile
- Force publique
- Santé
- Sécurité sociale
- Fonction publique
- Intérieur
- Réforme et simplification administratives
- Travail, Emploi et Économie solidaire et sociale
- Égalité des chances
- Sports

déi gréng

- Justice
- Développement durable et Infrastructures
- Aménagement du territoire
- Environnement
- Eaux
- Transports
- Travaux publics

Approbation des trois partis

3 décembre 2013

Le 3 décembre 2013, l'accord de coalition ainsi que la répartition des portefeuilles ministériels ont été approuvés par les organes du DP, LSAP et « déi gréng ».

Assermentation du nouveau gouvernement

4 décembre 2013

S.A.R. le Grand-Duc a procédé le 4 décembre 2013 au palais grand-ducal à l'assermentation du Premier ministre, du Vice-Premier ministre ainsi que des ministres et secrétaires d'État désignés. Au début de la cérémonie, le chef d'État a signé les arrêtés grand-ducaux relatifs à la formation du nouveau gouvernement. Par la suite, le Premier ministre Xavier Bettel a procédé à la prestation de serment, consacré dans l'article 110 de la Constitution: « Je jure fidélité au Grand-Duc, obéissance à la Constitution et aux lois de l'État. Je promets de remplir mes fonctions avec intégrité, exactitude et impartialité. »

Après la prestation de serment du Premier ministre, ce dernier a présenté au Grand-Duc les autres membres du gouvernement, qui ont procédé de leur côté à la prestation de serment.

Le gouvernement 2013 se compose:

- d'un président ayant le titre de Premier ministre;
- d'un Vice-Premier ministre et de 13 membres ayant le titre de ministre;
- de 3 membres ayant le titre de secrétaire d'État.

Compétences ministérielles

Les compétences ministérielles ont été attribuées de la façon suivante :

- Xavier Bettel
Premier ministre ; ministre d'État ; ministre des Communications et des Médias ; ministre des Cultes ;
- Étienne Schneider
Vice-Premier ministre ; ministre de l'Économie ; ministre de la Sécurité intérieure ; ministre de la Défense ;
- Jean Asselborn
Ministre des Affaires étrangères et européennes ; ministre de l'Immigration et de l'Asile ;
- Félix Braz
Ministre de la Justice ;
- Nicolas Schmit
Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire ;
- Romain Schneider
Ministre de la Sécurité sociale ; ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire ; ministre des Sports ;
- François Bausch
Ministre du Développement durable et des Infrastructures ;
- Fernand Etgen
Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs ; ministre aux Relations avec le Parlement ;
- Maggy Nagel
Ministre de la Culture ; ministre du Logement ;

- Pierre Gramegna
Ministre des Finances ;
- Lydia Mutsch
Ministre de la Santé ; ministre de l'Égalité des chances ;
- Dan Kersch
Ministre de l'Intérieur ; ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative ;
- Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ; ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- Corinne Cahen
Ministre de la Famille et de l'Intégration ; ministre à la Grande Région ;
- Carole Dieschbourg
Ministre de l'Environnement.

Ministères

Les ministères portent la dénomination suivante¹ :

- Ministère d'État ;
- Ministère des Affaires étrangères et européennes ;
- Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs ;
- Ministère de la Culture ;
- Ministère du Développement durable et des Infrastructures ;
- Ministère de l'Économie ;
- Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ;
- Ministère de l'Égalité des chances ;

¹ suivant arrêté grand-ducal du 4 décembre 2013 portant énumération des ministères

- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche;
- Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région;
- Ministère des Finances;
- Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative;
- Ministère de l'Intérieur;
- Ministère de la Justice;
- Ministère du Logement;
- Ministère de la Santé;
- Ministère de la Sécurité intérieure;
- Ministère de la Sécurité sociale;
- Ministère des Sports;
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire.

Déclaration gouvernementale

10 décembre 2013

Le 10 décembre 2013, le Premier ministre, ministre d'État, Xavier Bettel, a présenté la déclaration gouvernementale à la Chambre des députés. Le débat sur la déclaration gouvernementale a eu lieu à la Chambre des députés le 11 décembre 2013.

Remaniement ministériel

19 mars 2014

En date du 19 mars 2014, le Premier ministre Xavier Bettel a annoncé que le secrétaire d'État à l'Éducation nationale, à l'Enfance et à la Jeunesse, secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, André Bauler, démissionnait de ses fonctions pour raisons de santé.

En tant que président du DP, Xavier Bettel a proposé le jour même au comité directeur du parti Marc Hansen comme successeur d'André Bauler. Le comité directeur a approuvé à l'unanimité ladite proposition.

Le 28 mars 2014, S.A.R. le Grand-Duc a procédé à l'assermentation de Marc Hansen comme nouveau membre du gouvernement, en présence du Premier ministre Xavier Bettel et du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Claude Meisch.

**20
13**

LA CONSTITUTION DES MINISTÈRES

MINISTÈRE D'ÉTAT

1. Présidence du gouvernement – Coordination de la politique générale et coordination entre départements ministériels – Organisation du gouvernement – Relations institutionnelles avec la Cour grand-ducale, la Chambre des députés et le Conseil d'État – Secrétariat général du Conseil de gouvernement – Conseil économique et social – Commission d'économies et de rationalisation – Ordres nationaux; fêtes et cérémonies publiques – Résistance – Enrôlés de force.
2. Relations avec le Médiateur.
3. Haut-Commissariat à la protection nationale.
4. Service de renseignement de l'État.
5. Chargé des relations avec la Banque centrale du Luxembourg (en concertation avec le ministre des Finances).
6. Cybersecurity Board.
7. Computer Emergency Response Team (CERT gouvernemental).
8. Réseau national intégré de radiocommunication (Renita).
9. Centre de communications du gouvernement.
10. Service information et presse.
11. Commission consultative des droits de l'homme du Grand-Duché de Luxembourg.
12. Œuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte.

I. Attributions relevant des compétences du ministre des Communications et des Médias

1. Service des médias et des communications.
2. Médias: Développement du site pour les activités audiovisuelles et de communication – Presse écrite – Médias audiovisuels – Radio – Internet – Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel (ALIA) – Production audiovisuelle – Fonds national de soutien à la production audiovisuelle – Commis-

sariat auprès de CLT-UFA – Établissement de radio-diffusion socioculturelle – Société numérique.

3. Espace: Politique et législation spatiales – SES – Commissaire auprès de la SES – Réglementation spatiale nationale et internationale.
4. Communications électroniques et services postaux: Politique et autorité réglementaire nationale en matière postale, de télécommunications et de radio-communications – Mise en œuvre du plan d'action et suivi du secteur ICT (compétence partagée avec le ministre de l'Économie) – Télécommunications – LuxConnect – Radiocommunications et gestion du spectre radioélectrique – Services postaux – Institut luxembourgeois de régulation.
5. Protection des données – Relations avec la Commission nationale pour la protection des données.

II. Attributions relevant des compétences du ministre des Cultes

Relations avec les communautés religieuses – Conventions découlant de l'article 22 de la Constitution.

III. Attributions relevant des compétences du ministre aux Relations avec le Parlement

1. Relations avec la Chambre des députés; coordination entre travaux parlementaires et gouvernementaux.
2. Service central de législation.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

I. Attributions relevant des compétences du ministre des Affaires étrangères et européennes

1. Relations internationales – Coordination entre départements ministériels dans le domaine des relations internationales – Politique étrangère et de sécurité – Opérations pour le maintien de la paix – Relations culturelles internationales – Organisations et conférences internationales – Traités et accords internationaux – Administration et coordination générale du ministère – Service diplomatique et consulaire: Passeports, visas et légalisations – Protocole du gouvernement.
2. Politique européenne – Coordination de la politique européenne entre les départements ministériels – Comité interministériel de coordination de la politique européenne (CICPE).
3. Relations économiques internationales – Organisations économiques multilatérales – Politique commerciale internationale – Promotion de l'image de marque du Luxembourg à l'étranger.

4. Siège des institutions et d'organismes européens – Politique du siège – Comité de coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens.

II. Attributions relevant des compétences du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

Politique de coopération au développement et d'action humanitaire – Gestion des mandataires des projets et programmes bilatéraux – Relations avec les organisations non gouvernementales – Relations avec les organisations multilatérales de développement et d'action humanitaire – Comité interministériel pour la coopération au développement.

III. Attributions relevant des compétences du ministre de la Défense

Armée: Défense du territoire national – Assistance en cas de catastrophes – Participation à la défense commune dans le cadre d'organisations internationales – Participation à des opérations de gestion des crises et

à des missions d'aide humanitaire – Reconversion des soldats volontaires – Juridictions militaires – Ordres militaires – Anciens combattants – Relations avec les instances militaires alliées et partenaires – Sports militaires.

IV. Attributions relevant des compétences du ministre de l'Immigration et de l'Asile

Politique nationale, européenne et internationale en matière d'immigration et d'asile – Libre circulation des personnes et immigration: Entrée et séjour des étrangers – Protection internationale et protection temporaire – Retour de personnes en situation irrégulière – Centre de rétention – Octroi du statut d'apatride – Titre de voyage pour étrangers – Relations avec les organisations internationales et non gouvernementales.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

1. Politique agricole nationale et communautaire – Développement économique des secteurs agricole et agro-industriel – Gestion durable de l'espace cultural – Protection des animaux. de la protection des consommateurs en vue d'une future consolidation des compétences – Relations avec l'Union luxembourgeoise des consommateurs.
2. Agriculture – Service Sanitel – Administration des services techniques de l'agriculture – Laboratoire de contrôle et d'essais – Service d'économie rurale – Administration des services vétérinaires – Laboratoire de médecine vétérinaire – Office national du remembrement – Chambre d'agriculture – Fonds européens agricoles FEAGA/Feader.
3. Viticulture – Institut viti-vinicole – Fonds de solidarité viticole – Marque nationale du vin, des vins mousseux et des crémants de Luxembourg.
4. Horticulture.
5. Développement rural – Programme Leader.
6. Protection des consommateurs: Contrôle de la qualité et de la sécurité des produits agricoles – Organisme chargé de la sécurité et de la qualité de la chaîne alimentaire (OSQCA) – Coordination interministérielle

MINISTÈRE DE LA CULTURE

1. Politique culturelle nationale et internationale – Protection du patrimoine – Promotion de la création artistique – Industries créatives – Statut de l'artiste professionnel indépendant – Promotion internationale des artistes et acteurs culturels – Suivi du développement culturel régional – Institut fir Zäitgeschicht – Politique architecturale.

Commissariat à l'enseignement musical – Conseil supérieur de la musique – Conseil national du livre – Concours littéraire national – Conseil supérieur des bibliothèques publiques – Conseil permanent de la langue luxembourgeoise – Commission des sites et monuments nationaux – Commission de surveillance des bâtiments religieux.

2. Accords culturels – Coopération culturelle interrégionale – Francophonie – Coopération avec l'Unesco – Espace culturel Grande Région.
3. Coordination des instituts culturels de l'État: Archives nationales – Bibliothèque nationale – Centre national de l'audiovisuel – Centre national de littérature – Centre national de la recherche archéologique – Musée national d'histoire et d'art/Musée Trois Glands – Musée

national d'histoire naturelle – Service des sites et monuments nationaux.

4. Relations avec la Fondation Musée d'art moderne Grand-Duc Jean – le Fonds culturel national – le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle – le Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster – la Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte – le Centre de musiques amplifiées, le Carré Rotondes et l'Institut grand-ducal.

Relations avec le Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain – music:LX, l'Institut Pierre Werner – l'Institut européen des itinéraires culturels – l'Agence luxembourgeoise d'action culturelle.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES

I. Attributions relevant des compétences du ministre du Développement durable et des Infrastructures

A. Transports

1. Politique générale des transports: Définition, conception et orientation par l'inventaire des besoins, la fixation des priorités, la mise en œuvre des moyens et le contrôle des dépenses – Coordination générale des travaux.
2. Chemins de fer: Transport ferroviaire de personnes et de marchandises – Infrastructures ferroviaires et raccordements ferroviaires internationaux – Fonds du rail – Fonds des raccordements ferroviaires internationaux – Réglementation ferroviaire – Administration des chemins de fer.
3. Planification de la mobilité: Stratégie, coordination et planification de la mobilité – Concepts et projets – Mobilités alternatives – Développement des réseaux de transport (rail, tram, bus, route et mobilité douce) et de l'intermodalité – Tramway/Luxtram – Mobilité transfrontalière – Cellule mobilité douce – Observatoire de la mobilité – Cellule modèle de trafic.
4. Circulation routière: Permis de conduire et formation des conducteurs – Immatriculation et contrôle technique des véhicules – Réglementation et sécurité routière – Garage du gouvernement.
5. Transports routiers: Réglementation relative aux transports internationaux routiers – Autorisations de transports internationaux de voyageurs et de marchandises par route – Contrôle routier – Gestion des taxis.
6. Services publics de transport: Coordination des différents modes de transport effectuant un service public – Détermination de l'offre – Communauté des transports/Centrale de mobilité – Autorisations de transports internationaux de voyageurs – Tarification-service des transports effectués pour le compte des élèves fréquentant les établissements de l'éducation différenciée et de l'intégration scolaire, des personnes fréquentant les centres pour handicapés physiques et polyhandicapés ainsi que des travailleurs handicapés et des jeunes en mal d'insertion professionnelle – Service Multibus.
7. Navigation intérieure: Réglementation – Exploitation de la Moselle canalisée – Port de Mertert – Service de

la navigation fluviale – Gestion de la flotte – Gestion du domaine public fluvial.

8. Transports combinés – Politique multimodale – Logistique – Terminaux intermodaux – Administration des enquêtes techniques.
9. Aéroport – Navigation et transports aériens – Sécurité et sécurité aériennes – Direction de l'aviation civile – Administration de la navigation aérienne – Développement des activités aéroportuaires – Luxairport.

B. Travaux publics

1. Politique générale des travaux publics: Définition, conception et orientation des travaux par l'inventaire des besoins, la fixation des priorités, la mise en œuvre des moyens et le contrôle des dépenses – Coordination générale des travaux – Commission d'analyse critique – Législation sur les marchés publics – Commission des soumissions.
2. Bâtiments de l'État – Administration des bâtiments publics – Construction et entretien des bâtiments de l'État – Réalisation des projets d'investissements financés par les Fonds d'investissements publics administratifs, scolaires, sanitaires et sociaux – Fonds d'entretien et de rénovation – Projets préfinancés – Fonds pour la loi de garantie.

3. Voirie de l'État – Administration des ponts et chaussées – Construction et entretien de la voirie de l'État – Réalisation des projets de la grande voirie de communication financés par le Fonds des routes – Exploitation de la grande voirie et gestion du trafic – Construction et entretien des barrages et d'ouvrages d'art – Aménagement des pistes cyclables du réseau national.
4. Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg.
5. Fonds pour la rénovation de la vieille ville.
6. Fonds pour la réalisation des équipements de l'État sur le site de Belval-Ouest.

C. Aménagement du territoire

1. Parcs naturels.

Politique générale de l'aménagement du territoire – Mise en œuvre du programme directeur ainsi que des plans directeurs de l'aménagement du territoire – Mise en œuvre du programme directeur de l'IVL – Élaboration, mise en œuvre et suivi des plans directeurs sectoriels et plans d'occupation du sol – Convention de coopération État-communes en matière de développement territorial – Suivi du développement territorial – Relations avec le Conseil supérieur de l'aménagement du territoire – Coordina-

tion interministérielle des politiques sectorielles ayant trait au développement et à l'équilibre régionaux et à l'occupation du sol – Friches industrielles et grands pôles de développement – Politique urbaine nationale – Adaptation des mesures d'incitation financière au développement territorial – Coordination de la définition des lieux d'implantation des projets d'envergure régionale, nationale ou transfrontalière dans le cadre des investissements publics.

2. Politique internationale et interrégionale d'aménagement du territoire – Cohésion territoriale – Politique urbaine européenne – Région métropolitaine et agglomérations transfrontalières – Groupements européens de coopération territoriale – Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen (ORATE) – Interreg A, B et C.

II. Attributions relevant des compétences du ministre de l'Environnement

A. Environnement

1. Mise en œuvre du programme environnemental du gouvernement – Coordination interministérielle de la gestion de l'environnement et du développement durable – Coordination du plan national pour un développement durable – Conseil supérieur pour le développement durable – Coordination et coopération en matière d'environnement et de développement

durable sur le plan interrégional et international – Prévention des pollutions et nuisances – Protection de l'environnement humain et naturel – Protection de l'atmosphère – Coordination nationale en matière de lutte contre le changement climatique et suivi des négociations internationales – Gestion du Fonds pour la protection de l'environnement – Gestion du système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre – Gestion du Fonds climat et énergie – Gestion du pacte climat avec les communes – Promotion des économies d'énergies, des énergies nouvelles et renouvelables pour les personnes privées – Développement de la guidance environnementale – Lutte contre le bruit – Prévention et gestion des déchets – Protection et assainissement des sols – Coordination de la gestion et de la protection des ressources naturelles – Détermination et contrôle de la qualité des ressources naturelles – Sauvegarde, maintien et entretien des habitats naturels et des paysages – Gestion durable des forêts, y compris la sylviculture et les forêts en libre évolution – Zones protégées – Chasse – Coordination interministérielle en matière d'évaluation des incidences sur l'environnement de projets, plans et programmes – Études d'impact sur l'environnement – Audit écologique – Label écologique – Laboratoire de l'environnement – Promotion des activités et des technologies écologiques – Instruments économiques et fiscaux à caractère environnemental – Autorisation des établissements classés.

2. Administration de l'environnement.
3. Administration de la nature et des forêts.
4. Energieagence – Groupement d'intérêt économique MyEnergy.

B. Gestion de l'eau

1. Mise en œuvre du programme environnemental du gouvernement: Coordination de l'action gouvernementale dans l'intérêt d'une gestion durable et de la protection des ressources naturelles de l'eau – Gestion du Fonds pour la gestion de l'eau – Gestion du Fonds spécial de pêche – Gestion du Fonds spécial des eaux frontalières – Coordination et orientation des mesures nécessaires à l'alimentation du pays en eau potable, y compris les subsides aux syndicats d'eau potable et la protection des ressources captées à cette fin, à l'épuration des eaux usées urbaines et industrielles, à l'aménagement, l'entretien et l'amélioration des cours d'eau, y compris leur renaturation – Pêche – Orientation de la politique en matière de tarification de l'eau – Laboratoire de l'eau – Gestion des risques d'inondations, y compris l'adaptation aux changements climatiques – Relations avec les instances internationales en matière de gestion de l'eau.
2. Administration de la gestion de l'eau.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

1. Politique économique générale – Compétitivité et croissance – Marché intérieur – Politique industrielle – Statistiques et études économiques, sociales, environnementales et démographiques – Coordination de la mise en œuvre de la stratégie LU2020 – Semestre européen PNR – Comité économique et financier national (en cotutelle avec le ministre des Finances) – Comité de politique économique (UE, OCDE), OCDE (EPR) – Conseil « Compétitivité » – Statec – Observatoire de la compétitivité – Observatoire de la formation des prix – Relations avec la Chambre de commerce et la Chambre des métiers – Société nationale de crédit et d'investissement – CD PME – Technoport SA – Enovos – Creos – SEO – Sudcal – Entreprise des postes et télécommunications Post – LuxTrust – SIPEL – Luxexpo.
2. Politique d'entreprise – Promotion de l'esprit d'entreprise – « Le Guichet » volet entreprises – Responsabilité sociale des entreprises – Comité national pour la promotion de l'esprit d'entreprise (CNPEE) – Comité de conjoncture.
3. Promotion, développement et diversification économiques – Politique de développement et de diversification économique – Politique de prospection des investissements à l'étranger – Mise en œuvre de plans d'action – Promotion et suivi des secteurs « Cleantech », « Healthtech », « Logistique » et « Automotive » – Promotion du Secteur « ICT » et - en collaboration avec le ministre des Communications et des Médias - mise en œuvre du plan d'action – Régimes d'aides aux entreprises: Aides à l'investissement productif, aides aux entreprises innovantes et start-up, aides à l'investissement de protection de l'environnement et d'utilisation rationnelle de l'énergie – Coordination des régimes d'aides d'État – Notifications SANI – Élaboration et mise en œuvre du plan sectoriel des zones d'activités économiques (PSZAE) – Planification et gestion de zones d'activités économiques – Structures d'accueil publiques et privées – FEDER – Politique de développement économique régional.
4. Politique générale des petites et moyennes entreprises (Classes moyennes) – Politique générale de promotion des PME – Politique en faveur du commerce, de l'artisanat et du secteur horeca – Plan d'action PME – SME Envoy – Autorisations d'établissement – Aides d'État à l'amélioration structurelle des entreprises du commerce et de l'artisanat – Mise en

œuvre de la réglementation concernant la concurrence déloyale et l'interdiction du travail clandestin – Ventes réglementées: Soldes, liquidations, ventes sur trottoir et enchères – Heures de fermeture des magasins de détail – Foires, marchés et expositions professionnelles.

5. Politique générale du tourisme – Politique de promotion touristique – Tourisme de congrès et d'affaires – Plan quinquennal tourisme – Aides d'État en matière d'hôtellerie, camping, gîtes ruraux et infrastructures touristiques – Classification, labels touristiques, fiches d'hébergement, autorisations pour hôtels et campings – Infrastructures touristiques: Sentiers pédestres, pistes cyclables, VTT, nordic walking – Aides à l'investissement pour syndicats d'initiative, ententes de syndicats d'initiative et autres ASBL – Office national du tourisme – Offices régionaux du tourisme – Ententes régionales – Agences touristiques à l'étranger – Luxembourg Congrès.
6. Commerce extérieur – Promotion du commerce extérieur, foires et salons à l'étranger – Encadrement des activités internationales des entreprises luxembourgeoises – Gestion et coordination du réseau des «Luxembourg Trade and Investment Offices» (LTIO) – Animation des réseaux diplomatiques à l'étranger – Instruments financiers de promotion des exportations – Office des licences – Comité consultatif du commerce extérieur – Luxembourg for Business GIE.

7. Développement de nouveaux marchés, qualité et réglementation – Coordination et suivi de la politique horizontale du marché intérieur de l'UE – Solvit – Commerce électronique, archivage électronique, signature électronique – Sécurité informatique – Sensibilisation aux risques – Menaces et vulnérabilités du secteur privé – Incert – Smile GIE – CASES – CIRCL – Accréditation, normalisation, métrologie, confiance numérique, surveillance du marché des produits non alimentaires – Portail qualité – ILNAS – OLAS – Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance (ANEC) – Législation, réglementation en matière de concurrence – Conseil de la concurrence.
8. Recherche et innovation – Coordination nationale en matière de politique de recherche et d'innovation (compétence partagée avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) – Politique en matière de recherche et d'innovation privées – Conseil supérieur de la recherche et de l'innovation – Transfert technologique et valorisation des résultats de la recherche publique – Promotion de l'innovation dans tous les secteurs hors agriculture (PME et grandes entreprises) – Création d'entreprises innovantes (start-up, spin-off, spin out) – Coopération RDI internationale: Eureka – Eurostars – AAL – Partenariats RDI public-privé: Clusters – Pôles d'innovation et centres de compétences – Partenariats de recherche: Integrated Biobank of Luxembourg – Luxinnovation GIE.

9. Propriété intellectuelle – Droits d’auteur, brevets, marques, dessins et modèles et veille technologique.
10. Politique énergétique – Coordination nationale en matière de politique énergétique – Conseil « Énergie » – Relations internationales – Agence internationale de l’énergie – IRENA – Promotion des économies d’énergie et des énergies renouvelables – Promotion des activités et des technologies énergétiques – Instruments économiques et fiscaux à caractère énergétique – Combustibles solides, liquides et gazeux – Produits pétroliers – Énergie électrique – Gaz naturel – Énergies renouvelables – Utilisation rationnelle de l’énergie et efficacité énergétique – Réglementation concernant les chaudières en matière de combustibles gazeux – Mesures de sensibilisation, d’information, de formation et de conseil dans le domaine de l’efficacité énergétique et des énergies renouvelables – Office commercial du ravitaillement – Energieagence – Myenergy.
11. Politique de protection juridique des consommateurs – Politique de la consommation dans le marché intérieur et au niveau national – Conseil de la consommation – Code de la consommation, volet législatif et volet application – Relations avec le Centre européen des consommateurs GIE.
12. Politique spatiale aux plans européen et international: R&D en matière de sciences et technologies spatiales – Mise en œuvre, coordination des relations avec l’Agence spatiale européenne.
13. Affaires maritimes – Navigation et réglementation maritime – Navigation de plaisance – Commissariat aux affaires maritimes – Cluster maritime.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Enseignements

Législation et politique générale de l'enseignement et de la formation tout au long de la vie.

Enseignement fondamental.

École de recherche fondée sur la pédagogie inclusive.

Enseignement religieux dans l'enseignement fondamental (cycles 2-4) : Personnel, subventions, salaires.

Lycée-pilote, appelé Lycée Ermesinde.

Schengen-Lycée (Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl).

Enseignement secondaire et secondaire technique, formation de l'éducateur, formations des professions de santé.

École de la 2^e chance.

Formation professionnelle: Formation professionnelle de base (CCP) – Formation professionnelle initiale (DAP, DT) – Apprentissage pour adultes – Brevet de maîtrise –

Formation professionnelle continue (accès collectif et individuel) – CNFPC Formation professionnelle de reconversion – Action locale pour jeunes (ALJ) – Formation d'initiation socioprofessionnelle (COIP) – 2^e voie de qualification en matière de formation professionnelle – Mesures de formation anti-chômage.

Éducation différenciée.

Scolarisation des enfants étrangers.

Sport scolaire et parascolaire – Classes sportives, Lycée sportif.

Coordination de la prise en charge des élèves dans les écoles en dehors des heures de classe.

Actions de formation dans les centres pénitentiaires et enseignement au Centre socio-éducatif de l'État.

Formation tout au long de la vie.

Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC) – 2^e voie de qualification en général – Éducation des adultes – Institut national des langues.

Classes préparatoires.

Brevet de technicien supérieur (BTS).

Administration

Planification – Contrôle de la gestion des établissements – Recrutement du personnel des écoles et des lycées, organisation du stage, affectation aux établissements et contrôle de la gestion.

Centre de psychologie et d'orientation scolaires – Logement des élèves – Médiation de l'Éducation nationale – Aides financières pour élèves de l'enseignement secondaire de familles à revenus modestes.

Accès aux qualifications scolaires et professionnelles des élèves à besoins éducatifs particuliers – Commission des aménagements raisonnables.

Maison de l'orientation.

Programmation des constructions scolaires – Infrastructures et équipements scolaires – Sécurité – Restauration scolaire.

Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques – Agence pour le développement de la qualité dans les écoles – Innova-

tion pédagogique – Formation continue du personnel des écoles.

Centre de gestion informatique de l'éducation (CGIE) – Études et développements informatiques – Informatique distribuée et support – Présence Internet de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Comité de gouvernance informatique.

Conseil supérieur de l'Éducation nationale – Conférence nationale des élèves – Relations avec les parents d'élèves.

Commission scolaire nationale.

Plan d'encadrement périscolaire.

Commission médico-psycho-pédagogique nationale (CMPPN).

Relations de l'État avec l'enseignement privé.

Coopération internationale et régionale – Affaires européennes: Agence nationale pour le programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie (Anefore): Erasmus + (Comenius, Grundvig, Leonardo da Vinci, Erasmus), Eurydice, eTwinning, Euroguidance, Europass.

Eurostat, Unesco, OCDE (Comité de l'éducation, CERI).

Conseil de l'Europe.

Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (Confemen).

Validation des acquis de l'expérience.

Reconnaissance des diplômes non universitaires.

Conseil permanent de la langue luxembourgeoise.

domaine de la jeunesse dans le domaine de la politique jeunesse – Infrastructures pour enfants et jeunes – Service volontaire luxembourgeois pour jeunes – Relations avec l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand – Loi jeunesse – Pacte pour la jeunesse – Comité interministériel de la jeunesse – Rapport national sur la situation des jeunes – Recherche jeunesse – Participation des jeunes et dialogue structuré avec la jeunesse – Comité directeur européen pour la jeunesse (Conseil de l'Europe).

Enfance et jeunesse

Petite enfance – Droits de l'enfant – Autorité centrale en matière d'adoption internationale – Service d'éducation et d'accueil de jour pour enfants – Assistance parentale – Chèques-services accueil – Placement familial – Internats – Centres d'accueil avec hébergement pour enfants et jeunes adultes – Maisons d'enfants de l'État – Centre socio-éducatif de l'État – Service national de la jeunesse – Office national de l'enfance – Éducation non formelle – Relations avec les mouvements de jeunesse – Conseil supérieur de l'aide à l'enfance et à la famille – Observatoire de la jeunesse – Assemblée nationale des jeunes – Formation d'animateurs et de responsables d'activités de loisirs – Service pour jeunes et centres résidentiels – Congé jeunesse – Relations avec les communes – Programme d'action communautaire jeunesse – Cadre de coopération européen dans le

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

1. Politique nationale et internationale en faveur de l'égalité des femmes et des hommes et de la non-discrimination entre les sexes – Coordination d'un plan d'action national en matière d'égalité des femmes et des hommes – Intégration de la dimension du genre dans les actions politiques en partenariat avec les départements ministériels – Études d'impact des mesures législatives sur l'égalité des femmes et des hommes.
2. Coordination des politiques ayant trait à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la non-discrimination entre les sexes – Comité interministériel de l'égalité des femmes et des hommes – Comité pour actions positives dans les entreprises du secteur privé – Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence.
3. Gestion des services œuvrant dans l'intérêt de l'égalité des femmes et des hommes.
4. Élaboration de la législation et mise en œuvre d'actions de promotion en faveur de l'égalité des femmes et des hommes.
5. Comité du travail féminin.
6. Relations avec les organismes nationaux, régionaux et internationaux œuvrant dans l'intérêt des femmes respectivement des hommes et de l'égalité des femmes et des hommes.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

I. Enseignement supérieur

1. Enseignement supérieur et universitaire: Université du Luxembourg, Institut universitaire international, formations au brevet de technicien supérieur, formations universitaires initiales et continues, accréditation des formations d'enseignement supérieur.
2. Vie étudiante: Aides financières pour études supérieures, bourses internationales, informations universitaires, relations avec les associations d'étudiants, logements pour étudiants et chercheurs, statut de l'étudiant, administration des fondations privées de bourses d'études.
3. Reconnaissance et homologation de titres et diplômes d'enseignement supérieur, reconnaissance de qualifications professionnelles relevant de l'enseignement supérieur, coordination et point de contact de la directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.
4. Commissions consultatives: Commissions d'homologation, Commissions des titres, Commission d'assimilation, Commission consultative nationale d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé;

Cellule de recherche sur la résolution des conflits.

5. Coopération internationale: Affaires européennes; suivi du processus de Bologne; programmes européens d'apprentissage tout au long de la vie – Erasmus, Minerva, Tempus; réseaux en matière de reconnaissance des diplômes; Collège de Bruges/Natolin, Institut universitaire européen de Florence.
6. Réseau téléinformatique de l'Éducation nationale et de la Recherche (Restena).
7. Institut d'enseignement et de recherche doctorale et postdoctorale – MPI Max-Planck.

II. Recherche et innovation

1. Politique de recherche publique nationale: Recherche, développement technologique et innovation (RDI) – Coordination nationale en matière de politique de recherche et d'innovation (compétence partagée avec le ministre de l'Économie) – Comité supérieur de la recherche et de l'innovation.

2. Politique de recherche aux plans européen (partie « Recherche » du Conseil « Compétitivité », ERAC, CCR, ESFRI, ERA, AAL, Eurostars, EDCTP, programmation conjointe) et international (OCDE, Unesco) – Programme-cadre européen de RDI – Institut européen d’innovation et de technologie.
3. Coopération scientifique et technologique interrégionale, européenne et internationale: Coordination, mise en œuvre – COST – Partenariats de recherche: Integrated Biobank of Luxembourg.
4. Fonds national de la recherche.
5. Centres de recherche publics: CRP-Gabriel Lippmann, CRP Henri Tudor, CRP-Santé.
6. Centre d’études de populations, de pauvreté et de politiques socio-économiques.
7. Centre virtuel de la connaissance sur l’Europe.
8. Centre d’études européennes Robert Schuman.
9. Institut d’études européennes et internationales.
10. Politique des ressources humaines scientifiques: Promotion de la mobilité géographique et sectorielle; promotion de l’emploi scientifique et technologique, sensibilisation des jeunes aux sciences et technologies, promotion de la culture scientifique.
11. Politique de valorisation des résultats de la recherche publique (compétence partagée avec le ministre de l’Économie): Partenariats RDI publics-privés, transfert de connaissances/technologies et innovation, spin-off – Luxinnovation GIE.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DE L'INTÉGRATION ET À LA GRANDE RÉGION

I. Attributions relevant des compétences du ministre de la Famille et de l'Intégration

1. Famille et politique familiale – Formation, médiation, consultation et assistance familiales – Prestations familiales – Caisse nationale des prestations familiales – Bénévolat – Promotion familiale.
2. Politique pour personnes âgées – Conseil supérieur des personnes âgées – Revalidation gérontologique – Personnes affectées de troubles psychogériatriques – Plan démente – Plan gérontologique – Accueil et soins de jour et nuit – Mesures de formation et d'animation dans le domaine des personnes âgées – Accueil et soins palliatifs en milieu extra-hospitalier – Formation de compétences individuelles – Maintien à domicile – Établissement public « Centres, foyers et services pour personnes âgées » – Seniorens-Telefon – Unité d'orientation et de guidance – Relations du département avec les ONG et les services privés (agrément, conventions, tarification sociale).
3. Politique pour personnes handicapées – Conseil supérieur des personnes handicapées – Services d'accueil de jour et/ou de nuit, de formation, d'information, de consultation, de travail, de rééducation, d'aide précoce et d'assistance à domicile pour personnes handicapées – Accessibilité – Service des travailleurs handicapés – Ateliers protégés.
4. Intégration des étrangers et action sociale en faveur des étrangers – Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration – Centres d'accueil pour demandeurs d'asile – Foyers d'accueil pour immigrants – Conseil national pour étrangers.
5. Solidarité – Fonds national de solidarité – Revenu minimum garanti – Assistance sociale – Aide sociale – Surendettement – Foyers pour adultes en détresse – Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Service national d'action sociale – Service social de proximité – Accompagnement social – Action hiver – Groupe permanent d'encadrement psychotraumatologique.
6. Relations avec le Centre pour l'égalité de traitement.

II. Attributions relevant des compétences du ministre à la Grande Région

Grande Région - Coopération transfrontalière - Coopération institutionnalisée de la Grande Région - Comité économique et social de la Grande Région - Maison de la Grande Région.

MINISTÈRE DES FINANCES

I. Attributions relatives au budget

Budget de l'État – Politique et législation budgétaire – Inspection générale des finances – Direction du contrôle financier – Comité économique et financier national (compétence partagée avec le ministre de l'Économie).

II. Attributions relatives aux finances

1. Place financière – Législation bancaire et financière – Développement du secteur financier – Supervision de la place financière – Banque centrale du Luxembourg (en concertation avec le ministre d'État, chargé des relations avec la Banque centrale du Luxembourg) – Commission de surveillance du secteur financier – Commissariat aux assurances – Luxembourg for Finance – Haut Comité de la place financière.
2. Fiscalité nationale et internationale – Politique et législation fiscale – Administration des contributions directes – Administration de l'enregistrement et des domaines – Administration des douanes et accises.
3. Banque et caisse d'épargne de l'État.

4. Participations de l'État.
5. Administration du cadastre et de la topographie.
6. Domaines de l'État.
7. Office du ducroire.
8. Société nationale de crédit et d'investissement.
9. Institutions financières internationales: Banque mondiale – Banque européenne d'investissement – Fonds monétaire international – Banque européenne pour la reconstruction et le développement – Banque asiatique de développement – Banque de développement du Conseil de l'Europe – Mécanisme européen de stabilité.
10. Politique économique, financière et monétaire européenne et internationale.
11. Budget de l'Union européenne.

III. Attributions relatives au Trésor

Trésorerie de l'État - Gestion financière - Dette publique - Comptabilité de l'État.

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE

I. Attributions relatives à la fonction publique

1. Politique générale en matière de rémunérations des agents de l'État.
2. Réforme de l'administration.
3. Réforme du statut du fonctionnaire de l'État.
4. Coordination de la gouvernance électronique.
5. Comité interministériel des technologies de l'information.
6. Archivage électronique, Luxtrust SA : Implémentation technologique.
7. Statut du fonctionnaire de l'État : Recrutement et examens-concours, carrière ouverte, mobilité, discipline, congés et temps partiel, représentation du personnel et délégué à l'égalité, subventions d'intérêt, contrat collectif.
8. Administration du personnel de l'État : Fixation et calcul des traitements, des indemnités et des salaires ; allocation et calcul des pensions, systèmes intégrés de gestion du personnel de l'État.
9. Institut national d'administration publique : Coordination de la formation professionnelle des agents de l'État et des communes ; organisation de la formation initiale des stagiaires, conception, organisation et assimilation des cours de formation continue.
10. Centre des technologies de l'information de l'État.
11. Administration gouvernementale.
12. Commissariat du gouvernement chargé de l'instruction disciplinaire.
13. Administration des services médicaux du secteur public.
14. Sécurité dans la fonction publique.
15. Commission des pensions.
16. Conseil de discipline.

II. Attributions relatives à la simplification administrative et à la meilleure réglementation

1. Mesures à caractère transversal: Harmonisation des procédures de consultation publique – Simplification des procédures d'autorisation – Fixation de délais de réponse pour l'administration.
2. Mesures de simplification visant des dispositions législatives et réglementaires spécifiques.
3. Comité national pour la simplification administrative (CSA).
4. Cellule de facilitation « Urbanisme et environnement ».

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

1. Affaires communales.

Administration des communes et des établissements publics relevant du secteur communal – Élections communales – Politique et coordination générale des questions de finances communales – Subventions aux communes – Contrôle financier et comptable des communes – Commissariats de district – Réorganisation territoriale – Redéfinition des structures administratives et des relations entre l'État et le secteur communal – Code des collectivités territoriales – Caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux – Rapatriement.

2. Aménagement communal et développement urbain.

Politique générale de l'aménagement communal et du développement urbain – Assistance des communes en ce qui concerne l'application et la mise en œuvre de la loi concernant l'aménagement communal et le développement urbain – Promotion des objectifs d'un urbanisme durable – Information et formation des acteurs de l'aménagement communal – Commission d'aménagement.

3. Services de secours.

Services de secours – Administration des services de secours : Organisation, administration, instruction – Protection civile – Incendie et sauvetage – Gestion des unités des services de secours – Central des secours «112» – Coordination en matière de secours d'urgence – Relations avec les instances internationales en matière de protection civile.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

1. Affaires civiles: Législation civile et procédure civile – Indigénat, nationalité luxembourgeoise – Changement de nom et de prénoms – Médiation civile et commerciale – Commission internationale de l'état civil (CIEC) – Droits de l'homme, Cour européenne des droits de l'homme – Conférence de droit international privé de La Haye – Coopération judiciaire européenne et internationale en matière civile – Entraide judiciaire internationale civile – Conseil de l'Europe (volet droit civil) – Cour Benelux – Conseil « Justice et affaires intérieures » de l'Union européenne, coopération judiciaire civile – Compétences externes de l'Union européenne – Juridictions européennes.
2. Affaires pénales: Législation pénale et procédure pénale – Recours en grâce et révision des procès pénaux – Médiation pénale – Protection de la jeunesse – Indemnisation des victimes d'infractions violentes – Indemnisation en cas de détention préventive inopérante – Armes, gardiennage, explosifs – Jeux de hasard et loteries – Corruption – Terrorisme – Coopération judiciaire européenne et internationale en matière pénale – Entraide judiciaire, volet national et international et extraditions – OCDE, Groupe d'actions financières (GAFI), coordination générale nationale et internationale – Conseil de l'Europe, volet droit pénal – Conseil « Justice et affaires intérieures » de l'UE, coopération judiciaire pénale – Juridictions pénales internationales.
3. Affaires commerciales: Législation commerciale – Droit de la faillite – Droit des sociétés – Droit comptable – Associations sans but lucratif et fondations – Registre de commerce et des sociétés – Commission des normes comptables – Simplification administrative et identifiant unique des entreprises.
4. Organisation judiciaire: Relations avec la magistrature de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif – Nominations – Relations avec les barreaux – Cours complémentaires en droit luxembourgeois (CCDL) et stage judiciaire – Relation avec le notariat, stage notarial, nominations – Relations avec les huissiers de justice, stage, nominations – Assistance judiciaire – Experts judiciaires.
5. Coordination générale du contentieux administratif devant les juridictions administratives.
6. Établissements pénitentiaires.

MINISTÈRE DU LOGEMENT

1. Politique générale du logement – Observatoire de l'habitat.
2. Législation sur le bail à loyer.
3. Aides à la pierre – Promoteurs publics : Communes, Fonds pour le développement du logement et de l'habitat, Société nationale des habitations à bon marché – Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall.
4. Aides à la personne – Service des aides au logement – Commission en matière d'aides individuelles au logement.
5. Pacte logement – Plan sectoriel logement.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

1. Conception du système de santé: Législation et politique générale en matière de santé – Organisation et structures de santé – Coordination nationale en matière de politique de santé publique – Élaboration et mise en œuvre des plans d'action – Promotion de la recherche dans le domaine de la santé.
2. Direction de la santé: Promotion de la santé – Médecine préventive et sociale – Médecine scolaire – Médecine du travail – Médecine curative – Médecine de l'environnement – Inspection sanitaire – Sécurité alimentaire – Pharmacies et médicaments – Radio-protection – Action sociothérapeutique.
3. Laboratoire national de santé.
4. Réglementation des professions dans le domaine de la santé: Professions médicales (médecin, médecin-dentiste, médecin-vétérinaire) – Profession de pharmacien – Professions de santé.
5. Collège médical – Collège vétérinaire – Conseil supérieur des professions de santé.
6. Les services conventionnés ou non dans les domaines de la prévention-aide, de la psychiatrie extra-hospitalière, des maladies de la dépendance et des maladies chroniques – Services de rééducation précoce et de réadaptation fonctionnelle, de pédiatrie sociale et de prévention de sévices à enfants – Services de psychiatrie extra-hospitalière – Services prenant à charge les personnes souffrant de maladies de la dépendance, de maladies chroniques et/ou de problèmes médico-psycho-sociaux: Ateliers thérapeutiques, centres et foyers de jours, centres de consultation, structures d'hébergement, services de soins.
7. Hôpitaux: Législation, coordination et planification hospitalière – Commissaire du gouvernement aux hôpitaux – Établissements publics hospitaliers: Centre hospitalier de Luxembourg, Centre hospitalier du Nord, Centre hospitalier neuropsychiatrique, Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains, Centre national de rééducation fonctionnelle et de réadaptation.

8. Autres établissements publics sous la tutelle du ministère de la Santé : Service de santé au travail multisectoriel – Centre de recherche public santé.
9. Organisme chargé de la sécurité et de la qualité de la chaîne alimentaire (OSQCA).
10. Croix-Rouge – Ligue médico-sociale.
11. Relations avec les enceintes internationales et européennes en matière de santé publique, de sécurité alimentaire et de médicaments: OMS – EFSA – ECDC – Conseil de l'Europe.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Politique générale de sécurité intérieure – Police grand-ducale: Organisation, administration, instruction et discipline – Inspection générale de la police – Politique européenne en matière de justice et affaires intérieures – Politique de coopération policière internationale.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Législation de la sécurité sociale - Inspection générale de la sécurité sociale; Cellule d'évaluation et d'orientation en matière d'assurance-dépendance - Contrôle médical de la sécurité sociale - Service des dommages de guerre corporels - Conseil arbitral et Conseil supérieur de la sécurité sociale - Centre commun de la sécurité sociale - Association d'assurance contre les accidents - Caisse nationale d'assurance pension - Fonds de compensation - Caisse nationale de santé - Caisses de maladie du secteur public - Mutualité des employeurs - Sociétés de secours mutuels.

MINISTÈRE DES SPORTS

1. Législation et politique sportives – Organisation sportive – Comité olympique et sportif luxembourgeois – Conseil supérieur des sports.
2. Centre national sportif et culturel.
3. École nationale de l'éducation physique et des sports – Institut national des sports – Bases nautiques au lac de la Haute-Sûre – Centres sportifs nationaux.
4. Sport scolaire et périscolaire – Sport de compétition et d'élite – Centres de formation de jeunes sportifs – Structure des «sports-études» – Section de sports d'élite de l'armée.
5. Sport-loisir – Campagnes sportives en faveur de la santé et du bien-être – Appui du bénévolat dans le domaine sportif.
6. Service du contrôle médico-sportif – Lutte antidopage – Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD) – Recherche en médecine du sport dans le cadre du CRP-Santé – Coopération clinique et scientifique dans le cadre d'une convention avec le CHL – Sport des handicapés physiques et mentaux.
7. Relations avec les organismes sportifs – Appuis administratifs, techniques et financiers – Formation de cadres sportifs – Congé sportif – Assurance des sportifs – Brevets sportifs – Distinctions honorifiques sportives – Patrimoine sportif.
8. Infrastructure sportive – Programmes d'équipement sportif – Commission interdépartementale pour les équipements sportifs.
9. Relations internationales – Politique sportive au sein de l'Union européenne – Unesco/Convention internationale contre le dopage – Agence mondiale antidopage (AMA) – Jeux de la francophonie – Accords de coopération sportive avec des pays partenaires.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

1. Droit du travail et conditions de travail – Autorisations requises par les dispositions du Code du travail – Office national de conciliation (ONC) – Inspection du travail et des mines (ITM) – Lutte contre le stress, le mobbing et le harcèlement moral et sexuel au travail – Contrôle de l'application du droit du travail, y compris en cas de détachements transfrontaliers – Lutte contre le travail illégal et le dumping social – Législation minière.
Comité de l'emploi (ELSAC) de l'OCDE – Conseil de l'Europe (politique du travail et de l'emploi).
2. Politique de l'emploi – Fonds pour l'emploi – Agence pour le développement de l'emploi – Comité de conjoncture – Commission spéciale de réexamen en matière d'indemnités de chômage et de personnes handicapées – Commission mixte en matière de travailleurs reclassés – Coordination du plan d'action national en faveur de l'emploi (PAN) – Co-coordination de la politique nationale d'orientation professionnelle et de guidance tout au long de la vie – Fonds social européen – Comité de l'emploi de l'Union européenne (EMCO).
3. Travailleurs handicapés (Ateliers protégés) – Commission d'orientation et de reclassement (COR).
4. Relations avec l'Organisation internationale du travail (OIT) – Dimension sociale de la mondialisation –
5. Représentation du gouvernement dans les conseils d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail et de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail.
6. Co-coordination de la politique en matière de responsabilité sociale des entreprises.
7. Comité permanent du travail et de l'emploi (CPTE) et Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi (ORPE).
8. Réseau d'étude sur le marché du travail et de l'emploi (RETEL).
9. Relations avec la Chambre des salariés.
10. École supérieure du travail.
11. Économie sociale et solidaire.

**20
13**

LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

LA COMPOSITION DU GOUVERNEMENT

XAVIER BETTEL DP

- Premier ministre
- Ministre d'État
- Ministre des Communications et des Médias
- Ministre des Cultes

ÉTIENNE SCHNEIDER LSAP

- Vice-Premier ministre
- Ministre de l'Économie
- Ministre de la Sécurité intérieure
- Ministre de la Défense

JEAN ASSELBORN LSAP

- Ministre des Affaires étrangères et européennes
- Ministre de l'Immigration et de l'Asile

FÉLIX BRAZ DÉI GRÉNG

- Ministre de la Justice

NICOLAS SCHMIT LSAP

- Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire

ROMAIN SCHNEIDER LSAP

- Ministre de la Sécurité sociale
- Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire
- Ministre des Sports

FRANÇOIS BAUSCH DÉI GRÉNG

- Ministre du Développement durable et des Infrastructures

FERNAND ETGEN DP

- Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs
- Ministre aux Relations avec le Parlement

MAGGY NAGEL DP

- Ministre de la Culture
- Ministre du Logement

PIERRE GRAMEGNA DP

- Ministre des Finances

LYDIA MUTSCH LSAP

- Ministre de la Santé
- Ministre de l'Égalité des chances

DAN KERSCH LSAP

- Ministre de l'Intérieur
- Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative

CLAUDE MEISCH **DP**

- Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
- Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

CORINNE CAHEN **DP**

- Ministre de la Famille et de l'Intégration
- Ministre à la Grande Région

CAROLE DIESCHBOURG **DÉI GRÉNG**

- Ministre de l'Environnement

CAMILLE GIRA **DÉI GRÉNG**

- Secrétaire d'État au Développement durable et aux Infrastructures

FRANCINE CLOSENER **LSAP**

- Secrétaire d'État à l'Économie
- Secrétaire d'État à la Sécurité intérieure
- Secrétaire d'État à la Défense

MARC HANSEN **DP**

- Secrétaire d'État à l'Éducation nationale, à l'Enfance et à la Jeunesse
- Secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et à la Recherche

XAVIER BETTEL

- ▶ **PREMIER MINISTRE**
- ▶ **MINISTRE D'ÉTAT**
- ▶ **MINISTRE DES COMMUNICATIONS ET DES MÉDIAS**
- ▶ **MINISTRE DES CULTES**

Xavier Bettel est né le 3 mars 1973 à Luxembourg.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Après des études secondaires, Xavier Bettel poursuit des études supérieures à l'université de Nancy, où il obtient d'abord une maîtrise de droit public et européen à la Faculté de droit, ensuite un DEA de sciences politiques et droit public.

FONCTIONS GOUVERNEMENTALES

À la suite des élections législatives du 20 octobre 2013, Xavier Bettel est nommé Premier ministre, ministre d'État, ministre des Communications et des Médias, ministre des Cultes en date du 4 décembre 2013 dans le gouvernement de coalition entre le Parti démocratique (DP), le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) et Les Verts (« déi gréng »).

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

Membre du DP depuis 1989, Xavier Bettel est élu pour la première fois à la Chambre des députés sur la liste du DP dans la circonscription Centre en 1999 à l'âge de 26 ans. Il est réélu en 2004, 2009 et 2013. Au Parlement, il assume entre autres les fonctions de vice-président de la commission juridique de 2004 à 2013 et celles de vice-président de la commission d'enquête sur le Service de renseignement de l'État de 2012 à 2013. De 2009 à 2011, il est président du groupe parlementaire du DP.

Au niveau local, Xavier Bettel est d'abord membre du conseil communal de la Ville de Luxembourg de 2000 à 2005, puis échevin de 2005 à 2011. À la suite des élections communales de 2011, il devient bourgmestre, poste qu'il occupe jusqu'à sa nomination comme Premier ministre, ministre d'État en décembre 2013.

Depuis janvier 2013, Xavier Bettel est président du DP.



Ministère d'État

4, rue de la Congrégation
L-1352 Luxembourg
Tél.: (+352) 247-82106 / 82107
Fax: (+352) 47 57 57

Service des médias et des communications

Maison de Cassal
5, rue Large
L-1917 Luxembourg
Tél.: (+352) 247-86710
Fax: (+352) 47 56 62

Ministère d'État

Département des cultes
4, rue de la Congrégation
L-1352 Luxembourg
Tél.: (+352) 247-82106 / 82107
Fax: (+352) 47 57 57

Sites publics

www.etat.lu
www.gouvernement.lu



ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

De 2001 à 2013, Xavier Bettel est avocat au barreau de Luxembourg.

ÉTIENNE SCHNEIDER

- ▶ **VICE-PREMIER MINISTRE**
- ▶ **MINISTRE DE L'ÉCONOMIE**
- ▶ **MINISTRE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE**
- ▶ **MINISTRE DE LA DÉFENSE**

Étienne Schneider est né le 29 janvier 1971 à Dudelange.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Après ses études secondaires au Lycée technique Nic Biever à Dudelange, puis au Lycée technique d'Esch-sur-Alzette, Étienne Schneider poursuit des études supérieures à l'Institut catholique des hautes études commerciales (ICHEC) à Bruxelles et à la Greenwich University à Londres, où il obtient une licence de sciences commerciales et financières en 1995.

FONCTIONS GOUVERNEMENTALES

Étienne Schneider fait son entrée au gouvernement comme ministre de l'Économie et du Commerce extérieur dans le gouvernement de coalition entre le Parti chrétien-social (CSV) et le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) en février 2012.

À la suite des élections législatives du 20 octobre 2013, Étienne Schneider est nommé Vice-Premier ministre, ministre de l'Économie, ministre de la Sécurité intérieure, ministre de la Défense en date du 4 décembre 2013 dans le gouvernement de coalition entre le Parti démocratique (DP), le LSAP et Les Verts (« déi gréng »).

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

Au LSAP depuis 1991, Étienne Schneider est membre du conseil communal de Kayl de 1995 à 2005. À l'issue des élections communales de 2005, il est élu premier échevin, mandat qu'il exerce jusqu'en 2010.

De 1997 à 2004, il est secrétaire général du groupe parlementaire du LSAP à la Chambre des députés.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

De 1995 à 1996, Étienne Schneider est assistant scientifique au Parlement européen à Bruxelles.



Ministère de l'Économie

19-21, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-84101
Fax: (+352) 26 20 04 95

Ministère de la Sécurité intérieure

19, rue Beaumont
L-1219 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-84101
Fax: (+352) 26 20 04 95

Ministère des Affaires étrangères et européennes

Direction de la défense
6, rue de l'Ancien Athénée
L-1144 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-82801
Fax: (+352) 26 20 04 95

Sites publics

www.etat.lu
www.gouvernement.lu



De 1996 à 1997, il exerce les fonctions d'économiste auprès du groupe parlementaire du LSAP à la Chambre des députés.

En 1997, il occupe le poste de chargé de mission auprès de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) à Bruxelles.

En 2004, Étienne Schneider devient conseiller de gouvernement au ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, principalement en charge des Directions de l'énergie, du commerce électronique et de la sécurité informatique.

En 2009, il devient premier conseiller de gouvernement ayant dans ses compétences les Directions du développement économique, des infrastructures et de l'énergie au ministère de l'Économie et du Commerce extérieur. En 2011, il est chargé de la Direction générale du développement économique, de l'industrie et des entreprises.

Sur proposition du gouvernement et au vu de ses fonctions au sein du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider siège au conseil d'administration de plusieurs sociétés. Ainsi, en 2005, il assume les fonctions de président et d'administrateur délégué auprès de la Société électrique de l'Our (SEO). Après avoir mené les négociations ayant abouti à la création de la société Enovos en 2010, Étienne Schneider,

président du conseil d'administration de Cegedel SA depuis 2004, prend alors les fonctions de président auprès des sociétés Enovos International SA et Enovos Deutschland AG. En outre, il devient président de la société de réseaux Creos et administrateur délégué de celle-ci en 2010.

Fin 2010, il est chargé de la vice-présidence de la Société nationale de crédit et d'investissement (SNCI).

Étienne Schneider a démissionné de toutes ces fonctions lors de sa nomination en tant que ministre en février 2012.

JEAN ASSELBORN

- ▶ **MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES**
- ▶ **MINISTRE DE L'IMMIGRATION ET DE L'ASILE**

Jean Asselborn est né le 27 avril 1949 à Steinfort.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Après avoir quitté l'école à l'âge de 18 ans, Jean Asselborn reprend ses études en 1976 en suivant des cours du soir. Il obtient le diplôme de fin d'études secondaires la même année à l'Athénée de Luxembourg.

En octobre 1981, Jean Asselborn obtient une maîtrise de droit judiciaire privé à l'université Nancy II.

FONCTIONS GOUVERNEMENTALES

À l'issue des élections législatives du 13 juin 2004, Jean Asselborn fait son entrée au gouvernement comme Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration en date du 31 juillet 2004.

Lors de la reconduction du gouvernement de coalition entre le Parti chrétien-social (CSV) et le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) issu des élections législatives du 7 juin 2009, Jean Asselborn garde les

fonctions de Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères en date du 23 juillet 2009.

En octobre 2012, sous son impulsion, le Luxembourg est élu pour la première fois à un siège non permanent au Conseil de sécurité des Nations unies pour les années 2013 et 2014.

À la suite des élections législatives du 20 octobre 2013, Jean Asselborn est nommé ministre des Affaires étrangères et européennes, ministre de l'Immigration et de l'Asile en date du 4 décembre 2013 dans le gouvernement de coalition entre le Parti démocratique (DP), le LSAP et Les Verts (« déi gréng »).

Depuis juillet 2004, Jean Asselborn représente le gouvernement luxembourgeois au Conseil des ministres de l'Union européenne dans les formations « Affaires étrangères » et « Affaires générales ». Actuellement, Jean Asselborn est le doyen en termes d'ancienneté des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne.



Ministère des Affaires étrangères et européennes
Hôtel Saint-Maximin
5, rue Notre-Dame
L-2240 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-82301
Fax: (+352) 46 49 06

Ministère des Affaires étrangères et européennes
Direction de l'immigration
26, route d'Arlon
L-1140 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-84040
Fax: (+352) 22 16 08

Sites publics
www.etat.lu
www.gouvernement.lu



AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

Membre du LSAP depuis 1972, Jean Asselborn est bourgmestre de la commune de Steinfort de 1982 à 2004.

Au niveau national, Jean Asselborn est élu pour la première fois à la Chambre des députés sur la liste du LSAP dans la circonscription Sud en 1984 et y siège jusqu'en 2004. Il est président du groupe parlementaire du LSAP de 1989 à 1997 et vice-président de la Chambre des députés de 1999 à 2004.

Jean Asselborn est également président du LSAP de 1997 à 2004.

Parallèlement à son mandat à la Chambre des députés, Jean Asselborn est membre du Comité des régions de 1999 à 2004.

Par ailleurs, il assure la fonction de vice-président du Parti socialiste européen de 2000 à 2004.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

En 1967, Jean Asselborn débute sa carrière professionnelle dans un laboratoire de la société Uniroyal. C'est à cette époque qu'il s'implique activement dans le mouvement syndical et est élu représentant de la section des jeunes de la Fédération des travailleurs luxembourgeois

(Lëtzebuerger Aarbechterverband), précurseur de l'actuel syndicat OGBL.

En 1968, Jean Asselborn devient fonctionnaire de l'administration communale de la Ville de Luxembourg, mais il revient à Steinfort dès 1969 pour y occuper également un poste de fonctionnaire.

Après avoir obtenu son diplôme de fin d'études secondaires, Jean Asselborn devient administrateur de l'Hôpital intercommunal de Steinfort en 1976, poste qu'il occupe jusqu'en 2004.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

En décembre 2010, Jean Asselborn se voit décerner la Grand-Croix de l'ordre du Mérite (Großkreuz des Verdienstordens) de la République fédérale d'Allemagne.

En octobre 2013, il est promu commandeur dans l'ordre national de la Légion d'honneur de la République française.

FÉLIX BRAZ

► MINISTRE DE LA JUSTICE

Félix Braz est né le 16 mars 1966 à Differdange.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Après des études secondaires classiques, Félix Braz poursuit des études de droit à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, qu'il interrompt après la réussite de la première année.

FONCTIONS GOUVERNEMENTALES

À la suite des élections législatives du 20 octobre 2013, Félix Braz fait son entrée au gouvernement comme ministre de la Justice en date du 4 décembre 2013 dans le gouvernement de coalition entre le Parti démocratique (DP), le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) et Les Verts (« déi gréng »).

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

Engagé en politique depuis 1991 en tant que secrétaire parlementaire des Verts, Félix Braz est élu pour la première fois à la Chambre des députés sur la liste des Verts dans la circonscription Sud en 2004 à l'âge de 38 ans. Il est réélu en 2009 et 2013. Au Parlement, il assume entre

autres les fonctions de vice-président de la commission des Transports de 2004 à 2009. Il a été président du groupe parlementaire des Verts à l'issue des élections du 20 octobre 2013.

En tant que député, il a représenté la Chambre des députés à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), au Conseil interparlementaire consultatif du Benelux, à la Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union des Parlements de l'Union européenne (COSAC) et à la Conférence interparlementaire pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et la politique de sécurité et de défense commune (PSDC).

Au niveau local, Félix Braz est d'abord membre du conseil communal d'Esch-sur-Alzette de 1995 à 2000, puis échevin de 2000 à 2011.



Ministère de la Justice

Centre administratif
Pierre Werner
13, rue Érasme
L-1468 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-84501
Fax: (+352) 22 27 93

Sites publics

www.etat.lu
www.gouvernement.lu



ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

En 1990, Félix Braz est rédacteur en chef et présentateur d'une émission d'information quotidienne en langue portugaise sur les ondes de RTL Radio Lëtzebuerg.

De 1991 à 2001, il est secrétaire parlementaire des Verts. En 1994, il cumule cette tâche avec celle d'assistant au Parlement européen.

En 2013, il crée, en tant qu'associé, une société dont il se retire lors de son entrée au gouvernement.

NICOLAS SCHMIT

► MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Nicolas Schmit est né le 10 décembre 1953 à Differdange.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Après des études secondaires, Nicolas Schmit poursuit des études supérieures à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence, dont il est diplômé: il obtient une maîtrise de lettres en 1977 et un DEA de relations internationales en 1978, tout comme un doctorat en sciences économiques à la Faculté de droit et d'économie d'Aix-Marseille en 1982.

FONCTIONS GOUVERNEMENTALES

Suite aux élections législatives du 13 juin 2004, Nicolas Schmit fait son entrée au gouvernement comme ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration en date du 31 juillet 2004.

Lors de la reconduction du gouvernement de coalition entre le Parti chrétien-social (CSV) et le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) issu des élections législatives du 7 juin 2009, Nicolas Schmit est nommé ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration en date du 23 juillet 2009.

À la suite des élections législatives du 20 octobre 2013, Nicolas Schmit est nommé ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire en date du 4 décembre 2013 dans le gouvernement de coalition entre le Parti démocratique (DP), le LSAP et Les Verts (« déi gréng »).

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

De 1989 à 1990, Nicolas Schmit est secrétaire du groupe parlementaire du LSAP.

De 1991 à 2004, il est membre du Conseil d'État.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

De 1978 à 1979, Nicolas Schmit occupe un poste de chargé de recherche en relations économiques internationales à l'université d'Aix-Marseille III.

À partir de 1979, il s'occupe, en tant qu'attaché à la présidence du gouvernement luxembourgeois, des dossiers économiques.



**Ministère du Travail,
de l'Emploi et de l'Économie
sociale et solidaire**
26, rue Sainte-Zithe
L-2763 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-86106
Fax: (+352) 49 38 76

Sites publics
www.etat.lu
www.gouvernement.lu



En 1983, il quitte cette fonction pour celle de secrétaire de légation de la Direction politique au ministère des Affaires étrangères. De 1984 à 1989, il est chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères, Jacques Poos.

De 1990 à 1992, Nicolas Schmit occupe le poste de conseiller à la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'Union européenne à Bruxelles. Il participe aux travaux de la Conférence intergouvernementale menant au traité de Maastricht.

De 1992 à 1998, il dirige le Département des relations économiques internationales et de la coopération au ministère des Affaires étrangères.

De 1998 à 2004, il est ambassadeur représentant permanent du Luxembourg auprès de l'Union européenne à Bruxelles. De 2000 à 2001, il est également le représentant personnel du Premier ministre luxembourgeois à la Conférence intergouvernementale ayant préparé le traité de Nice. De 2002 à 2003, il représente par ailleurs le gouvernement en tant que membre suppléant aux réunions de la Convention européenne sur l'avenir de l'Europe.

ROMAIN SCHNEIDER

- ▶ **MINISTRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE**
- ▶ **MINISTRE DE LA COOPÉRATION ET DE L'ACTION HUMANITAIRE**
- ▶ **MINISTRE DES SPORTS**

Romain Schneider est né le 15 avril 1962 à Wiltz.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Romain Schneider fait ses études au Lycée du Nord à Wiltz.

FONCTIONS GOUVERNEMENTALES

Suite aux élections législatives du 7 juin 2009, Romain Schneider fait son entrée au gouvernement de coalition entre le Parti chrétien-social (CSV) et le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) comme ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, ministre des Sports, ministre délégué à l'Économie solidaire en date du 23 juillet 2009.

À la suite des élections législatives du 20 octobre 2013, Romain Schneider est nommé ministre de la Sécurité sociale, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, ministre des Sports en date du 4 décembre 2013 dans le gouvernement de coalition entre le Parti démocratique (DP), le LSAP et Les Verts (« déi gréng »).

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

Membre du LSAP depuis 1981, Romain Schneider en est le secrétaire général de 2004 à 2009.

Au niveau local, Romain Schneider est d'abord membre du conseil communal de Wiltz de 1994 à 1999, puis bourgmestre de 2000 à 2009, poste qu'il occupe jusqu'à sa nomination au gouvernement en juillet 2009.

Élu à la Chambre des députés sur la liste du LSAP dans la circonscription Nord en 2004, Romain Schneider s'occupe tout particulièrement des questions touchant à l'emploi, à l'environnement, à l'agriculture, à la santé et à la Sécurité sociale. Il est réélu député en 2009 et 2013.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Avant de devenir député en juillet 2004, Romain Schneider est fonctionnaire auprès de l'Administration de l'emploi (ADEM, dénommée entretemps Agence pour le développement de l'emploi) à partir de 1980 et préposé de l'Agence Wiltz de l'ADEM à partir de 1989.



Ministère de la Sécurité sociale

26, rue Sainte-Zithe
L-2763 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-86306
Fax: (+352) 26 19 65 02

Ministère des Affaires étrangères et européennes

Hôtel Saint-Augustin
Direction de la coopération
au développement
et de l'action humanitaire
6, rue de la Congrégation
L-1352 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-82307
Fax: (+352) 22 21 38

Ministère des Sports

66, rue de Trèves
L-2630 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-83406
Fax: (+352) 43 44 36

Sites publics

www.etat.lu
www.gouvernement.lu

FRANÇOIS BAUSCH

▸ MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES

François Bausch est né le 16 octobre 1956 à Luxembourg.

ÉTUDES ET FORMATIONS

François Bausch fait des études secondaires au Lycée de garçons à Esch-sur-Alzette.

FONCTIONS GOUVERNEMENTALES

À la suite des élections législatives du 20 octobre 2013, François Bausch fait son entrée au gouvernement comme ministre du Développement durable et des Infrastructures en date du 4 décembre 2013 dans le gouvernement de coalition entre le Parti démocratique (DP), le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) et Les Verts (« déi gréng »).

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

Membre des Verts depuis 1986, François Bausch est élu pour la première fois à la Chambre des députés sur la liste des Verts dans la circonscription Centre en 1989 et y siège jusqu'en 1992. Il est réélu député de 1994 à 2013. Il est entre autres président de la commission de

contrôle parlementaire du Service de renseignement de l'État de 2009 à 2013. Il est en outre président du groupe parlementaire des Verts de 1999 à 2013.

Au niveau local, François Bausch est d'abord membre du conseil communal de la Ville de Luxembourg de 1994 à 2005, puis premier échevin de 2005 à 2013.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

En amont de sa carrière politique, François Bausch est agent auprès de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois (CFL).



Ministère du Développement durable et des Infrastructures

4, place de l'Europe
L-1499 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-83301
Fax: (+352) 22 31 60

Sites publics

www.etat.lu
www.gouvernement.lu

FERNAND ETGEN

- ▶ **MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS**
- ▶ **MINISTRE AUX RELATIONS AVEC LE PARLEMENT**

Fernand Etgen est né le 10 mars 1957 à Ettelbruck.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Fernand Etgen fait des études secondaires au Lycée classique de Diekirch de 1971 à 1977.

FONCTIONS GOUVERNEMENTALES

À la suite des élections législatives du 20 octobre 2013, Fernand Etgen fait son entrée au gouvernement comme ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs, ministre aux Relations avec le Parlement en date du 4 décembre 2013 dans le gouvernement de coalition entre le Parti démocratique (DP), le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) et Les Verts (« déi gréng »).

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

Membre du DP depuis 1979, Fernand Etgen est membre du conseil communal de Feulen de 1979 à 1981 et de 1988 à 1993, et échevin de 1982 à 1987. En 1994, il devient bourgmestre, poste qu'il occupe jusqu'à sa nomination au gouvernement en décembre 2013.

Au niveau national, Fernand Etgen fait son entrée à la Chambre des députés en 2007. Il y assume entre autres les fonctions de vice-président de la commission de la Fonction publique et de la Réforme administrative, des Médias et des Communications et de la commission des Travaux publics. Il est élu à la Chambre des députés sur la liste du DP dans la circonscription Nord en 2009. Il est vice-président de la commission des Affaires intérieures, de la Grande Région et de la Police, de la commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural ainsi que de la commission de la Fonction publique et de la Simplification administrative de 2009 à 2013.

Depuis juin 2010, Fernand Etgen occupe le poste de secrétaire général du DP.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

En amont de sa carrière politique, Fernand Etgen est fonctionnaire d'État auprès de l'Administration de l'enregistrement et des domaines.



Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs

1, rue de la Congrégation
L-1352 Luxembourg
Tél.: (+352) 247-82506
Fax: (+352) 22 29 10

Cabinet du ministre aux Relations avec le Parlement

1, rue de la Congrégation
L-1352 Luxembourg
Tél.: (+352) 247-82506
Fax: (+352) 22 29 10

Service central de législation

Relations avec le Parlement
43, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg
Tél.: (+352) 247-82957
Fax: (+352) 46 74 58

Sites publics

www.etat.lu
www.gouvernement.lu

MAGGY NAGEL

- ▶ **MINISTRE DE LA CULTURE**
- ▶ **MINISTRE DU LOGEMENT**

Maggy Nagel est née le 25 août 1957 à Luxembourg.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Maggy Nagel fait des études secondaires à l'École privée Fieldgen de 1969 à 1977.

FONCTIONS GOUVERNEMENTALES

À la suite des élections législatives du 20 octobre 2013, Maggy Nagel fait son entrée au gouvernement comme ministre de la Culture, ministre du Logement en date du 4 décembre 2013 dans le gouvernement de coalition entre le Parti démocratique (DP), le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) et Les Verts (« déi gréng »).

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

Membre du DP depuis 1996, Maggy Nagel est d'abord première échevine de la commune de Mondorf-les-Bains de 1994 à 1996, puis bourgmestre de 1996 à 2013.

Au niveau national, Maggy Nagel est élue pour la première fois à la Chambre des députés sur la liste du

DP dans la circonscription Est en 1999. Elle est entre autres vice-présidente de la commission de l'Égalité des chances entre femmes et hommes et de la Promotion féminine de 2000 à 2004. Elle est réélue au Parlement en 2013.

Depuis janvier 2013, Maggy Nagel est vice-présidente du DP.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

De 2000 à 2012, Maggy Nagel est vice-présidente de l'Office national du tourisme (ONT).



Ministère de la Culture
4, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg
Tél.: (+352) 247-86600
Fax: (+352) 26 29 60 38

Ministère du Logement
4, place de l'Europe
L-1499 Luxembourg
Tél.: (+352) 247-84800
Fax: (+352) 26 20 13 27

Sites publics
www.etat.lu
www.gouvernement.lu

PIERRE GRAMEGNA

► MINISTRE DES FINANCES

Pierre Gramegna est né le 22 avril 1958 à Esch-sur-Alzette.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Après des études secondaires à Esch-sur-Alzette (section mathématiques classiques), Pierre Gramegna poursuit des études en droit et en économie à l'Université Panthéon-Assas (Paris II), où il obtient une maîtrise de droit civil en 1981 et une licence de sciences économiques en 1982. Il achève ensuite sa formation post-universitaire avec un DEA de droit communautaire.

FONCTIONS GOUVERNEMENTALES

À la suite des élections législatives du 20 octobre 2013, Pierre Gramegna fait son entrée au gouvernement comme ministre des Finances en date du 4 décembre 2013 dans le gouvernement de coalition entre le Parti démocratique (DP), le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) et Les Verts (« déi gréng »).

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Diplomate de carrière, Pierre Gramegna entre au ministère des Affaires étrangères en 1983. Il est ensuite nommé conseiller en affaires politiques et économiques auprès de l'ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Paris en 1988; fonction qu'il exerce pendant quatre ans avant d'être nommé consul général et directeur du Board of Economic Development à San Francisco.

De 1996 à 2002, Pierre Gramegna est ambassadeur du Luxembourg au Japon et en Corée du Sud. Il assure ensuite pendant un an la Direction des relations économiques internationales au ministère des Affaires étrangères.

En 2003, Pierre Gramegna accepte le poste de directeur général de la Chambre de commerce; poste qu'il occupe jusqu'à sa nomination au gouvernement en décembre 2013.

Avant son entrée au gouvernement, Pierre Gramegna a siégé au conseil d'administration de plusieurs sociétés, dont notamment Cargolux Airlines International SA (en tant que président de 2004 à 2008), la Bourse de



Ministère des Finances
3, rue de la Congrégation
L-1352 Luxembourg
Tél.: (+352) 247-82600
Fax: (+352) 22 06 73

Sites publics
www.etat.lu
www.gouvernement.lu



Luxembourg, la Société nationale de crédit et d'investissement, l'Office du ducroire, LuxExpo Luxembourg et BGL BNP Paribas Luxembourg SA.

Il a également participé à de nombreuses commissions consultatives, comme le Comité de coordination tripartite, le Comité économique et social de la Grande Région, le Comité consultatif du commerce extérieur, le Comité de développement économique et le Comité national pour la promotion de l'esprit d'entreprise.

LYDIA MUTSCH

- ▶ **MINISTRE DE LA SANTÉ**
- ▶ **MINISTRE DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES**

Lydia Mutsch est née le 17 août 1961 à Dudelange.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Après des études secondaires au Lycée Hubert Clément à Esch-sur-Alzette, Lydia Mutsch poursuit des études de sciences politiques et sociales à l'université de Göttingen en Allemagne, où elle obtient son diplôme en 1985.

FONCTIONS GOUVERNEMENTALES

À la suite des élections législatives du 20 octobre 2013, Lydia Mutsch fait son entrée au gouvernement comme ministre de la Santé, ministre de l'Égalité des chances en date du 4 décembre 2013 dans le gouvernement de coalition entre le Parti démocratique (DP), le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) et Les Verts (« déi gréng »).

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

Au LSAP depuis 1987, Lydia Mutsch devient membre du conseil communal d'Esch-sur-Alzette en 1988. En 2000, elle accède au poste de bourgmestre, fonction qu'elle

occupe jusqu'à sa nomination au gouvernement en décembre 2013.

En 1989, Lydia Mutsch est élue pour la première fois à la Chambre des députés sur la liste du LSAP dans la circonscription Sud à l'âge de 27 ans. Elle est réélue en 1994, 1999, 2004, 2009 et 2013. De 2009 à 2013, Lydia Mutsch occupe la fonction de vice-présidente de la Chambre des députés. En tant que députée, elle assure entre autres la présidence de la commission de la Santé et de la Sécurité sociale de 2004 à 2013.

Lydia Mutsch est aussi membre du Parlement Benelux de 1989 à 2009 ainsi que des Assemblées parlementaires de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et du Conseil de l'Europe jusqu'en 2013.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

De 1985 à 1989, Lydia Mutsch travaille dans les domaines du journalisme et de la communication.



Ministère de la Santé
Allée Marconi – Villa Louvigny
L-2120 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-85501
Fax: (+352) 26 20 01 45

Ministère de l'Égalité des chances
19-21, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-85806
Fax: (+352) 24 18 86

Sites publics
www.etat.lu
www.gouvernement.lu

DAN KERSCH

- ▶ **MINISTRE DE L'INTÉRIEUR**
- ▶ **MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE**

Dan Kersch est né le 27 décembre 1961 à Esch-sur-Alzette.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Dan Kersch obtient son diplôme de fin d'études secondaires après avoir suivi des cours du soir en 1990/1991.

FONCTIONS GOUVERNEMENTALES

À la suite des élections législatives du 20 octobre 2013, Dan Kersch fait son entrée au gouvernement comme ministre de l'Intérieur, ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative en date du 4 décembre 2013 dans le gouvernement de coalition entre le Parti démocratique (DP), le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) et Les Verts (« déi gréng »).

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

Au LSAP depuis 1991, Dan Kersch est d'abord membre du conseil communal de Mondorcange de 2000 à 2005, puis bourgmestre de 2006 à 2013, poste qu'il

occupe jusqu'à sa nomination au gouvernement en décembre 2013.

De 2009 à 2012, Dan Kersch est président du Syndicat des villes et communes luxembourgeoises (Syvicol).

De 2011 à 2013, il est membre du Conseil d'État.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

En amont de sa nomination au gouvernement, Dan Kersch est fonctionnaire auprès de l'administration communale de Bettembourg.



Ministère de l'Intérieur
19, rue Beaumont
L-1219 Luxembourg
Tél.: (+352) 247-84601
Fax: (+352) 22 11 25

**Ministère de la Fonction
publique et de la
Réforme administrative**
63, avenue de la Liberté
L-1931 Luxembourg
Tél.: (+352) 247-83106
Fax: (+352) 247-83122

Sites publics
www.etat.lu
www.gouvernement.lu

CLAUDE MEISCH

- ▶ **MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE**
- ▶ **MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

Claude Meisch est né le 27 novembre 1971 à Pétange.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Après avoir obtenu le diplôme de 13^e technique générale au Lycée technique Mathias Adam à Pétange, Claude Meisch poursuit ses études à l'université de Trèves, où il obtient un diplôme de mathématicien-économiste en 1998.

FONCTIONS GOUVERNEMENTALES

À la suite des élections législatives du 20 octobre 2013, Claude Meisch fait son entrée au gouvernement comme ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 4 décembre 2013 dans le gouvernement de coalition entre le Parti démocratique (DP), le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) et Les Verts (« déi gréng »).

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

Membre du DP depuis 1994, Claude Meisch est élu pour la première fois à la Chambre des députés sur la liste du DP dans la circonscription Sud en 1999. Il est réélu en 2004, 2009 et 2013. À la Chambre des députés, il est entre autres vice-président de la commission des Finances et du Budget de 2009 à 2013 ainsi que vice-président de la commission de la Famille, de la Jeunesse et de l'Égalité des chances de 2004 à 2006 et de 2009 à 2013.

Au niveau local, Claude Meisch est d'abord échevin de la commune de Differdange de 2000 à 2002, puis bourgmestre de 2002 à 2013, poste qu'il occupe jusqu'à sa nomination au gouvernement.

Claude Meisch assume la fonction de président du DP de 2004 à 2013.



Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
29, rue Aldringen
L-1118 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-85100
Fax: (+352) 247-85113

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
18-20, montée de la Pétrusse
L-2327 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-85206
Fax: (+352) 40 66 98

Sites publics
www.etat.lu
www.gouvernement.lu



ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Claude Meisch travaille pour la Banque de Luxembourg de 1999 à 2013.

Il est président du syndicat intercommunal de l'Hôpital Princesse Marie-Astrid à Niederkorn de 2005 à 2013 et membre du conseil d'administration du Centre hospitalier Émile Mayrisch (CHEM) de 2008 à 2013.

CORINNE CAHEN

- ▶ **MINISTRE DE LA FAMILLE ET DE L'INTÉGRATION**
- ▶ **MINISTRE À LA GRANDE RÉGION**

Corinne Cahen est née le 16 mai 1973 à Luxembourg.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Après des études secondaires à l'Athénée de Luxembourg, Corinne Cahen poursuit des études supérieures à l'Université des sciences humaines de Strasbourg de 1992 à 1995, où elle obtient une licence de langues étrangères appliquées (traduction spécialisée), puis à l'Université Nice Sophia Antipolis de 1995 à 1996, où elle obtient une maîtrise de langues étrangères appliquées, section affaires et commerce. Elle complète sa formation supérieure par un DESS en journalisme bilingue français-anglais de l'Université Sorbonne nouvelle - Paris 3 en 1997.

FONCTIONS GOUVERNEMENTALES

À la suite des élections législatives du 20 octobre 2013, Corinne Cahen est élue à la Chambre des députés. Elle fait son entrée au gouvernement comme ministre de la Famille et de l'Intégration, ministre à la Grande Région en date du 4 décembre 2013 dans le gouvernement de coalition entre le Parti démocratique (DP), le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) et Les Verts (« déi gréng »).

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Dans le cadre de ses études, Corinne Cahen acquiert de l'expérience professionnelle dans le domaine du journalisme, notamment auprès de RTL Hei Elei Kuck Elei (aujourd'hui RTL Télé Lëtzebuerg), d'Eldorado, de la Radio régionale Nice-Côte d'Azur, de Radio France Internationale et de l'Agence France-Presse.

De 1995 à 2001, elle travaille pour RTL Radio Lëtzebuerg, d'abord en tant que correspondante en France pour l'actualité politique, économique, juridique et sportive, ensuite comme présentatrice-reporter politique, économique et juridique au Luxembourg.

De 2001 à 2004, elle exerce la profession de journaliste en freelance auprès de RTL Radio et Télé Lëtzebuerg.

Gérante d'un magasin de chaussures à Luxembourg de 2001 à 2013, Corinne Cahen est présidente de l'Union commerciale de la Ville de Luxembourg de 2008 à 2012 et membre élue de la Chambre de commerce de 2009 à 2013.



**Ministère de la Famille,
de l'Intégration et
à la Grande Région**
12-14, avenue Émile Reuter
L-2420 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-86500
Fax: (+352) 247-86570

Sites publics
www.etat.lu
www.gouvernement.lu

CAROLE DIESCHBOURG

► MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

Carole Dieschbourg est née le 3 octobre 1977 à Ettelbruck.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Après des études secondaires au Lycée classique d'Echternach de 1990 à 1997, Carole Dieschbourg poursuit des études supérieures en sciences historiques ainsi qu'en langue et littérature allemandes à l'université de Trèves de 1997 à 2005, où elle obtient un Master of Arts en 2005.

FONCTIONS GOUVERNEMENTALES

À la suite des élections législatives du 20 octobre 2013, Carole Dieschbourg fait son entrée au gouvernement comme ministre de l'Environnement en date du 4 décembre 2013 dans le gouvernement de coalition entre le Parti démocratique (DP), le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) et Les Verts (« déi gréng »).

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

Au niveau local, Carole Dieschbourg est membre du conseil communal d'Echternach de 2011 à 2013, mandat qu'elle occupe jusqu'à sa nomination au gouvernement.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Dans le cadre du programme « Leader+ Müllerthal », Carole Dieschbourg est coordinatrice des projets « Moulins – inventaire, excursion et sentier régional » et « Millebuch » de 2005 à 2006.

En 2007, elle publie le livre *Die Mühlen des Müllerthals*.

Carole Dieschbourg a fait partie de la direction du Moulin J.P. Dieschbourg, entreprise familiale depuis 1897, jusqu'à sa nomination au gouvernement en décembre 2013.



Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Bureau de la ministre de l'Environnement
4, place de l'Europe
L-1499 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-86806
Fax: (+352) 29 40 79

Sites publics

www.etat.lu
www.gouvernement.lu

CAMILLE GIRA

• SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX INFRASTRUCTURES

Camille Gira est né le 2 juin 1958 à Luxembourg.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Camille Gira fait des études secondaires à l'Athénée de Luxembourg et au Lycée Robert Schuman de 1970 à 1977.

FONCTIONS GOUVERNEMENTALES

À la suite des élections législatives du 20 octobre 2013, Camille Gira est nommé secrétaire d'État au Développement durable et aux Infrastructures en date du 4 décembre 2013 dans le gouvernement de coalition entre le Parti démocratique (DP), le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) et Les Verts (« déi gréng »).

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

Camille Gira est échevin de la commune de Beckerich de 1982 à 1990. En 1990, il devient bourgmestre, poste qu'il occupe jusqu'à sa nomination au gouvernement en décembre 2013.

Membre des Verts depuis 1993, Camille Gira est élu pour la première fois à la Chambre des députés sur la liste des Verts dans la circonscription Nord en 1994. Il est réélu en 1999, 2004, 2009 et 2013. Au Parlement, Camille Gira est entre autres président de la commission des Comptes de 1999 à 2004 et de 2007 à 2009, vice-président de la commission de l'Environnement de 2000 à 2009, président de la commission des Pétitions de 2004 à 2013 ainsi que vice-président de la commission du Développement durable (volets Environnement et Aménagement du territoire) de 2009 à 2013.

De 2010 à 2013, Camille Gira est président du syndicat intercommunal De Réidener Kanton.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Camille Gira est contrôleur de la circulation aérienne de 1977 à 1994.



Ministère du Développement durable et des Infrastructures
4, place de l'Europe
L-1499 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-86803
Fax : (+352) 22 80 79

Sites publics
www.etat.lu
www.gouvernement.lu

FRANCINE CLOSENER

- **SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉCONOMIE**
- **SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE**
- **SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA DÉFENSE**

Francine Clozener est née le 29 décembre 1969 à Steinfort.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Après des études secondaires au Lycée Michel Rodange, Francine Clozener poursuit des études supérieures à l'Université libre de Bruxelles, où elle obtient une licence de journalisme et communication en 1993.

FONCTIONS GOUVERNEMENTALES

À la suite des élections législatives du 20 octobre 2013, Francine Clozener est nommée secrétaire d'État à l'Économie, secrétaire d'État à la Sécurité intérieure, secrétaire d'État à la Défense en date du 4 décembre 2013 dans le gouvernement de coalition entre le Parti démocratique (DP), le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) et Les Verts (« déi gréng »).

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

En 1994, Francine Clozener débute sa carrière de journaliste politique à RTL Radio Lëtzebuerg, dont elle devient le rédacteur en chef en 2008.

En 2010, elle quitte la radio pour travailler en tant que journaliste pour le journal télévisé de RTL Télé Lëtzebuerg.



Ministère de l'Économie
19-21, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-84103
Fax: (+352) 26 20 04 95

Ministère de la Sécurité intérieure
19, rue Beaumont
L-1219 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-84103
Fax: (+352) 26 20 04 95

Ministère des Affaires étrangères et européennes
Direction de la défense
6, rue de l'Ancien Athénée
L-1144 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-82802
Fax: (+352) 26 20 04 95

Sites publics
www.etat.lu
www.gouvernement.lu

MARC HANSEN

- **SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION NATIONALE, À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE**
- **SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET À LA RECHERCHE**

Marc Hansen est né le 10 avril 1971 à Luxembourg.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Marc Hansen fait des études secondaires au Lycée de garçons de Luxembourg et à l'Athénée de Luxembourg de 1983 à 1991.

FONCTIONS GOUVERNEMENTALES

Marc Hansen est nommé secrétaire d'État à l'Éducation nationale, à l'Enfance et à la Jeunesse, secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et à la Recherche en date du 28 mars 2014 dans le gouvernement de coalition entre le Parti démocratique (DP), le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) et Les Verts (« déi gréng »). Il remplace André Bauler après sa démission du gouvernement pour des raisons de santé.

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

Membre du DP depuis 2008, Marc Hansen est échevin de la commune d'Useldange de 2005 à 2014.

De 2011 à 2014, il est membre du syndicat intercommunal De Réidener Kanton.

Au niveau national, Marc Hansen est élu pour la première fois à la Chambre des députés sur la liste du DP dans la circonscription Nord en 2013. Au Parlement, il est président de la commission des Finances et du Budget ainsi que vice-président de la commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale de 2013 à 2014, date de sa nomination au gouvernement.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Marc Hansen débute sa carrière professionnelle auprès de DNR (Den Neie Radio).

Il travaille auprès de RTL Radio Lëtzebuerg et RTL Télé Lëtzebuerg de 1995 à 2009.



Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
29, rue Aldringen
L-1118 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-85100
Fax: (+352) 247-85113

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
18-20, montée de la Pétrusse
L-2327 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-85206
Fax: (+352) 40 66 98

Sites publics
www.etat.lu
www.gouvernement.lu



De 2009 à 2011, il est attaché parlementaire.

De 2011 à 2014, Marc Hansen est directeur et administrateur délégué des Éditions Lëtzebuenger Journal.

Il est également cofondateur de plusieurs *start-up* innovatrices dans le secteur des technologies de l'information.

ÉDITEUR

Service information et presse
du gouvernement luxembourgeois
Département édition
33, bd Roosevelt
L-2450 Luxembourg
Tél.: (+352) 247-82181
Fax: (+352) 47 02 85
E-mail: edition@sip.etat.lu
www.gouvernement.lu
www.luxembourg.lu

CRÉDIT PHOTO

© SIP/Charles Caratini (photo officielle des ministres)
© SIP/Yves Kortum (portraits officiels)

LAYOUT

Bizart

IMPRESSION

Imprimerie Fr. Faber

Avril 2014

ISBN 978-2-87999-247-1



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Service information et presse